

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement intérieur VL-2025-840 du conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil	9 juillet 2025 17 juillet 2025

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 17 juillet 2025.

Carole Leroux
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil